

les paysages forestiers du Morbihan : du recul à la reconquête

par Jean Mahaud

Les Florianes, 5, allée Antoine-Montalent, 56000 Vannes

Les paysages ruraux du Morbihan, comme ceux d'une grande partie de la Bretagne, sont marqués par la présence souvent abondante de conifères, sur le littoral comme à l'intérieur des terres. En se mêlant à la forêt de Chênes autochtones, le Pin maritime et le Pin sylvestre, le Cyprès de Lambert, l'Épicéa ou le Sapin de Douglas évoquent tantôt la douceur du climat de la côte d'Azur, tantôt les sombres profondeurs des massifs forestiers des Vosges ou du Morvan. Pour beaucoup d'habitants et de voyageurs, ces paysages de résineux participent à l'identité des paysages bretons. Or, toutes ces essences ont été plantées, depuis cent cinquante ans, pour des raisons essentiellement économiques, mais aussi pour changer le visage des paysages de Bretagne et pour en faire disparaître la lande, symbole de la misère des sociétés agricoles. Depuis trente ans, sous l'effet conjugué de l'abandon des boisements privés et de l'introduction de nouvelles essences, les surfaces plantées en Pin maritime n'augmentent plus. Pourtant, la surface forestière du département ne cesse de s'accroître régulièrement en raison de l'abandon des espaces agricoles sur lesquels sont principalement plantés des feuillus ou de nouvelles essences résineuses qui produiront les paysages de demain. Cet article, issu d'une thèse de doctorat en préparation^(*), retrace succinctement l'histoire récente des forêts morbihannaises, en insistant sur la période clé du XIX^e siècle.

À l'origine du déboisement, les abbayes

Le Morbihan n'est pas actuellement une région forestière, bien que son taux de boisement soit le plus élevé de Bretagne (16%). Ce département était pourtant couvert (au XI^e siècle) par d'importants boisements. Cette situation encouragea de nombreux ordres religieux, tels que les Bénédictins et les Cisterciens, à venir s'installer en Bretagne à la recherche de lieux propices à la méditation et éloignés des zones habitées. « Les forêts vous apprendront plus que les livres ; les arbres et les forêts vous enseigneront des choses que ne vous enseigneront pas les maîtres de la science », disait Saint Bernard aux moines qui allaient fonder une nouvelle abbaye^{1(**)}.

Dans le Morbihan, certains sites furent rapidement investis par les moines : Lanvaux dont l'abbaye se situait entre le bois de Saint-Bily et la forêt de Floranges, la presqu'île de Rhuys où l'abbaye fut

^(*) à l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, sous la direction de Pierre Donadieu.

^(**) Les notes sont reportées en fin d'article.

fondée au VF siècle dans l'actuelle commune de Saint-Gildas-de-Rhuys. D'autres sites comme la presqu'île de Quiberon auraient pu intéresser les moines en raison de son isolement et de son aspect désertique, mais l'extrême pauvreté du sol et les tempêtes, qui la coupaient régulièrement du continent, ne les incitèrent guère à s'y établir.

A la fin du siècle dernier, persistait le souvenir « d'un énorme bloc sylvestre, muraille de Chine verdoyante et arborescente »\ Cette image concernait principalement la forêt de Paimpont, mais aussi des massifs boisés très importants comme les forêts de Lanouée, Quénécan, Camors, Floranges ou Lanvaux situées en majeure partie dans le Morbihan.

« Autrefois, et il n'y a pas encore si longtemps, sans doute la forêt de Camors rejoignait celle de Floranges, de Lanvaux, de Colpo et couronnait cette longue chaîne de collines sauvages qui se prolonge jusque dans la Loire-inférieure. Quelques rares cultures, des villages, de vastes landiers, des vallées marécageuses à bords abrupts, coupaient seuls, de temps en temps, l'immense agglomération d'arbres. »³

Assez étendu avant le XII^e siècle, l'espace forestier originel régressa rapidement. Les moines bénédictins, comme ceux de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, jouèrent un rôle direct sur le défrichement des landes et sur le déboisement. « Ils ont commencé de suite ce rôle social et politique, et ce partout, dans la France et dans le monde ; ils labourent et défrichent les landes moins rocailleuses peut-être que les âmes, et l'on voit éclore après leurs enseignements des vertus admirables dans celles-ci, tandis que dans celles-là, après leurs travaux, de riches moissons remplacent les marais, et les bois sauvages s'éclaircissent et disparaissent. »⁴ Plus généralement, les communautés monastiques contribuèrent au recul du tissu forestier en construisant des bâtiments, des voies d'accès et en mettant en culture les landes, mais surtout en exploitant les ressources forestières, sources de bois d'œuvre et de chauffage. La présence des moines entraîna le rassemblement autour des abbayes d'une population plus abondante engendrant d'importants besoins en bois et en terres labourables, comme le précise R. Buchmann : « Les ordres monastiques procédaient à la mise en culture de friches et de forêts en construisant une ferme isolée ou un petit groupe d'habitations comportant tout ce qu'il fallait à une exploitation. Là s'installèrent des hôtes dont la mission première était le défrichement.⁵ [...] Même si les ordres monastiques furent souvent des protecteurs des espaces boisés, parce qu'ils tenaient à l'isolement procuré par l'écran des forêts, le fait que quantités d'abbayes se situaient dans des lieux où la forêt a partiellement disparu montre qu'elles ont aussi induit autour d'elles de notables déforestations, directement ou indirectement. »⁶

De la régression des forêts et des landes aux premières pénuries de bois

A partir de la fin du Moyen Âge, la régression des forêts fut surtout liée à la mise en culture provoquée par la croissance démographique en Bretagne. L'extension des cultures a été continue car, en raison de la pauvreté des sols, de leur faible épaisseur à certains endroits, de leur acidité importante et de la manière dont ils étaient exploités, leur aptitude à produire s'amenuisait rapidement, obligeant alors à conquérir de nouvelles parcelles. Le déboisement fut préféré au défrichement en raison de la valeur des produits retirés des forêts et de la qualité agronomique des sols ayant supporté de nombreuses années une végétation exclusivement feuillue, garantissant en retour de bons rendements agricoles.

Une seconde raison très importante de la régression des forêts et de certaines landes est liée au mode de faire valoir de la propriété foncière. Un grand nombre de surfaces fut soumis en Bretagne, dès le début de l'époque féodale, au régime du domaine congéable. La propriété avait ainsi deux maîtres : le

propriétaire du fonds et le propriétaire des édifices. Le seigneur avait le droit de congédier les exploitants du domaine, mais il devait alors racheter les bâtiments qu'ils avaient érigés et payer les améliorations apportées au sol. Cette façon de procéder encouragea la mise en valeur des terres incultes dans un but immédiat de production, mais aussi pour constituer un revenu comparable aux indemnités d'éviction versées, aujourd'hui, en cas d'expropriation agricole.

Le recul du tissu forestier s'accéléra surtout après l'annexion du duché de Bretagne en 1532 par la France. La pression fiscale qui s'exerça sur les propriétaires fonciers, et plus globalement sur la population agricole de cette époque, se traduisit par la généralisation de lourdes taxes. A l'accroissement des impôts, qu'entraîna l'annexion de la Bretagne par le royaume de France, les agriculteurs tentèrent d'opposer une augmentation des rendements des cultures dans une proportion semblable, le seul moyen fut la mise en culture des landes.

Au XVII^e siècle, l'état de délabrement des boisements sur l'ensemble du territoire national était préoccupant puisqu'il devint nécessaire de procéder à une « réformation » générale des surfaces forestières dépendantes de la couronne. L'objectif clairement affiché était de mettre fin aux pratiques d'exploitation excessive de la population et d'affirmer, dans le même temps, la ferme intention du pouvoir monarchique de protéger puis de gérer les forêts. Par son ordonnance de 1669, Colbert incita au reboisement sur l'ensemble du territoire, dans un objectif de stratégie militaire à long terme permettant à la France de disposer des quantités de bois nécessaires à sa marine. En effet, Colbert qui rêvait pour la France d'un vaste empire maritime chercha à arrêter le déboisement du Royaume. Il commença par faire mesurer exactement la contenance et l'étendue des terrains boisés ; puis il détermina le mode de conservation et d'aménagement, l'opportunité des défrichements, et régla les coupes, les ventes et les quantités de bois à maintenir obligatoirement en futaie.⁷

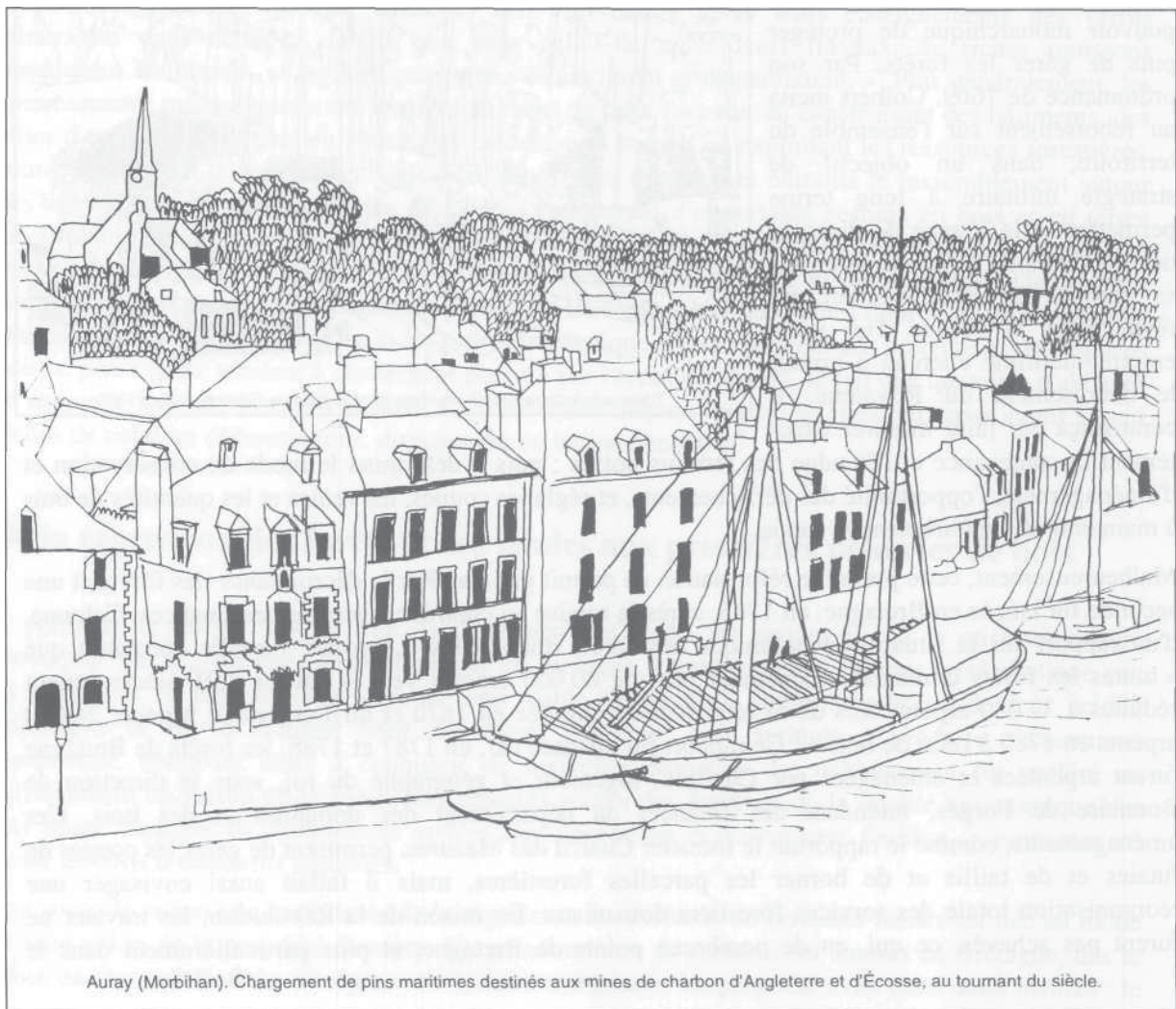


Travaux forestiers sur pin maritime dans la forêt de Floranges, vers 1920

Malheureusement, cette première réformation ne permit pas d'arrêter la décroissance des forêts et une seconde fut lancée en Bretagne, en 1785, après la remise au contrôleur général des finances, Calonne, d'un rapport sur la situation économique des forêts domaniales. Le comte Essuille constatait que « toutes les forêts domaniales contenant plus de 80 000 arpents vers la fin du XIII^e siècle étaient réduites à 39 080 arpents lors de la réformation terminée en 1670 et qu'il en restait à peine 24 000 arpents en 1785 à l'étai de bois. »⁸ Ce rapport fut efficace car, en 1787 et 1788, les forêts de Bretagne furent arpentées et aménagées par Chaillou, ingénieur et géographe du roi, sous la direction de Bonnaire de Forges, intendant des finances au département des domaines et des bois. Ces aménagements, comme le rapportait le forestier Charril des Mazures, permirent de gérer les coupes de futaies et de taillis et de borner les parcelles forestières, mais il fallait aussi envisager une réorganisation totale des services forestiers domaniaux. En raison de la Révolution, les travaux ne furent pas achevés, ce qui, en de nombreux points de Bretagne, et plus particulièrement dans le

Finistère et le Morbihan, contribua à une grave pénurie de bois d'œuvre et de chauffage à la suite de coupes répétées et sans cesse renouvelées sur l'ensemble du domaine forestier⁹.

En 1795, J. Cambry soulignait que « le Finistère, jadis couvert de bois, est désormais forcé d'avoir recours aux landes, aux genêts, à la tourbe, à la fiente de vache pour se chauffer et cuire ses aliments »¹⁰. Ce qui était vrai en 1795 dans le Finistère le fut également dans le Morbihan, sur la presqu'île de Quiberon, où les principaux combustibles utilisés jusqu'au début de ce siècle furent la bouse de vache et les algues ramassées en juin et séchées en été. La pénurie fut tellement prononcée que les palissades destinées à protéger les boisements réalisés sur cette presqu'île furent volées par des habitants à la recherche de combustible. A partir de 1880 et jusqu'au début de ce siècle, la forêt domaniale devint un lieu convoité en raison de la valeur que représentait son bois. Un article relate toute la tension qui régnait alors sur cette partie du territoire. « Les habitants du pays ont pris l'habitude de s'approvisionner en bois dans la sapinière. Non contents de la cueillette des branches sèches, ils s'en prirent vite, sans vergogne, aux arbres verts. Deux gardes forestiers fermèrent d'abord les yeux, mais avec l'arrivée d'un troisième tout changea. Celui-ci multiplia les contraventions et devint la tête de turc de la population. L'administration mit à sa disposition des artilleurs détachés de la garnison de Penthievre. Plusieurs personnes prises en défaut furent arrêtées. A l'arrivée de la troupe emmenant les délinquants à Kerhostin les soldats ont été injuriés, certains frappés à coups de pierres et d'objets divers. Cet incident regrettable aura son dénouement en correctionnelle. » "



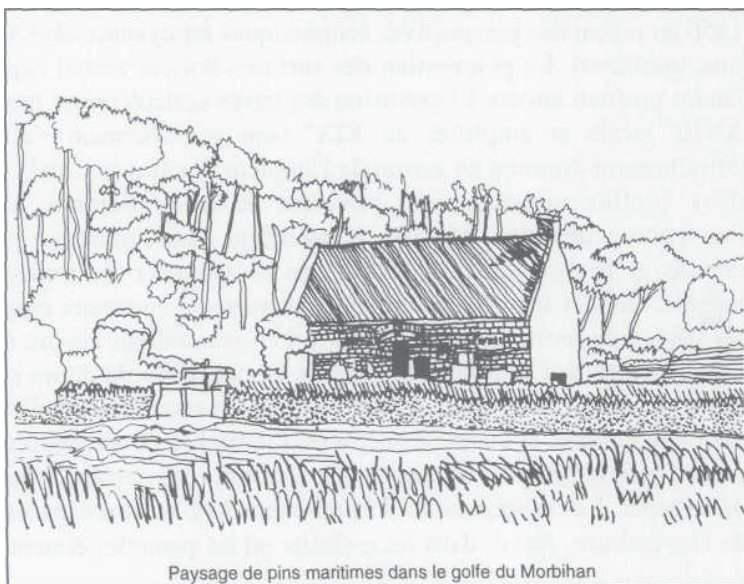
Auray (Morbihan). Chargement de pins maritimes destinés aux mines de charbon d'Angleterre et d'Écosse, au tournant du siècle.

Le début de la reconquête forestière au XIX^e siècle

Parallèlement aux déboisements, les landes s'étendirent au point de couvrir, en 1841, plus de 43% du Morbihan alors que les forêts n'en occupaient plus que 5%¹². Le principal objectif des institutions et des associations agricoles fut alors de reconquérir ces surfaces issues des zones déboisées. Toutefois les landes bretonnes ne provenaient pas toutes de la disparition de la forêt primitive. Les landes de Lanvaux en étaient la parfaite illustration car elles ne résultaient qu'en partie du recul de l'espace forestier ; en effet, dans les régions aux sols les plus ingrats, comme d'ailleurs sur les côtes exposées au vent, la lande existait à l'état naturel constituant à ce titre un fort bel exemple de ce que nous pourrions désigner sous le terme de landes primitives¹³.

Au début du XIX^e siècle, les mises en culture des landes cessèrent progressivement. En effet, les membres des associations agricoles composées principalement de notables cherchèrent de plus en plus à tenir compte de ce que pouvait produire chaque parcelle de landes. Ainsi, en 1845, Le Court de la Villehassetz jugeait utile « plutôt que de se préoccuper des partages judiciaires des terres de s'occuper de la manière la plus convenable de les utiliser »¹⁴. Il préconisait « une enquête agronomique et statistique de ces landes pour que le législateur puisse statuer sur leur destination en tenant compte de leur nature particulière. Ce n'est qu'à partir de cela que certaines terres pourront être boisées, aliénées ou mises en réserve »¹⁵.

Mais cette évolution n'explique pas en totalité le processus de reboisement qui s'y enclencha, à partir de 1829, sous l'impulsion de la Compagnie de Bretagne. Cette dernière, mort-née, ne réalisa en fait aucune action concrète de boisement, car elle ne put, comme le souhaitait son administrateur Laffon de Ladébat, devenir propriétaire d'une partie du domaine maritime appartenant à l'État. En février 1829, il déclara au nom de la Compagnie de Bretagne « devoir renoncer à l'espoir qu'on lui avait donné de pouvoir obtenir dans le Morbihan des concessions de dunes, de lais ou relais de la mer et de landes qui dépendent du domaine de l'État »¹⁶. A la suite de cet échec, le préfet fut informé des trois obstacles quasi insurmontables mettant en cause l'existence de la Compagnie de Bretagne et ce, avant même sa création officielle¹⁷. Tout d'abord, la Compagnie de Bretagne ne pouvant pas justifier de la propriété des 80 000 ha qu'elle souhaitait acquérir ne put être déclarée en activité et ne put participer, de ce fait, aux enchères publiques. Ensuite, elle ne put acquérir des landes communales, car les communes les vendaient également par adjudication. La seule façon de les acheter pour les reboiser était donc de les acquérir auprès des agriculteurs propriétaires, mais ceux-ci refusaient de se séparer de leurs landes. Malgré cet échec, il est indéniable que la Compagnie de Bretagne a joué un rôle de catalyseur et son argumentation économique en faveur des essences résineuses fut reprise par de nombreux responsables politiques et économiques, d'autant plus favorables à la plantation massive de pins maritimes et de pins sylvestres que l'industrialisation des mines de charbon en Angleterre, puis en Ecosse, se développait.



Paysage de pins maritimes dans le golfe du Morbihan

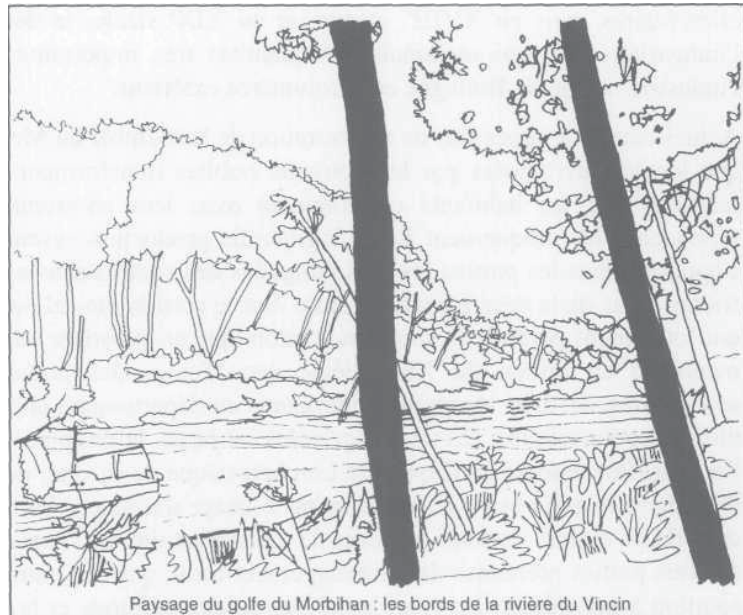
Ce projet d'enrésinement répondait à l'aspiration d'une partie de la population, le plus souvent aisée ou instruite, constituée de propriétaires terriens, d'agronomes tel que J. Rieffel, d'aristocrates, de notables qui désiraient voir disparaître des paysages les espaces improductifs, expliquant que l'utilisation des landes ne se justifiait plus en raison de l'introduction dans les cycles de cultures des engrais et des prairies artificielles. Mais d'autres raisons liées aux conditions naturelles furent également avancées. Deux rapports émanant du conseil général du Morbihan du 29 mai 1854 et du médecin Lavergne vantèrent les vertus des reboisements favorables à la santé humaine, mais aussi à l'amélioration du climat ou à la régulation hydrologique des rivières. Sous l'influence de la princesse Bacciochi, nièce de Napoléon Bonaparte, installée à Colpo, dont elle valorisa une grande partie des landes, les services des Ponts et Chaussées démontrèrent l'utilité des plantations d'essences résineuses pour la fixation des cordons dunaires et la réhabilitation des zones jugées particulièrement ingrates rencontrées tant sur la presqu'île de Quiberon que sur le cordon schisteux des landes de Lanvaux.

La dernière raison des projets de reboisement était sociale comme l'attestent de nombreux rapports, dont celui proposant la colonisation des landes par « les pauvres »¹⁸. C'est à un ancien magistrat, J. Le Loutre, que l'on doit un projet de loi dont l'objectif était de lutter contre la pauvreté de la Bretagne en instituant des camps de travail¹⁹ qui s'inscrivaient, au même titre que les Ateliers nationaux créés en février 1848, dans la politique d'emploi des chômeurs menée par la seconde République²⁰. Les différentes tentatives se soldèrent par un échec dû à une autorité malhabile et à des propositions à caractère démagogique. Cela ne signifiait pas pour autant que l'idée de départ était condamnable ; seule la méthode le fut, car il est incontestable que l'existence ou l'implantation de massifs forestiers sur des sites convenables auraient été génératrices d'emplois. Cela s'est vérifié pour la forêt de Camors qui a fourni du travail à de nombreux forestiers, bûcherons ou essarteurs et, par voie de conséquence, directement à tous les métiers de la filière bois : scieurs, menuisiers, charpentiers, sabotiers, écorceurs, tonneliers... et indirectement au secteur industriel : industries navales et métallurgiques, verreries, tanneries...²¹

Naissance des paysages contemporains : bocages littoraux et arrière-pays forestiers

Sous l'impulsion de riches propriétaires terriens, le boisement des landes débuta réellement à partir de 1850 en raison des perspectives économiques attrayantes liées à une rotation rapide des plantations de pins maritimes. La progression des surfaces boisées restait cependant limitée et le défrichement des landes profitait encore à l'extension des terres agricoles. Les mouvements de reboisement entrepris au XVIII^e siècle et amplifiés au XIX^e vont véritablement s'affirmer au cours du XX^e siècle. Le défrichement diminua en raison de l'ampleur des travaux réalisés au cours du siècle précédent et des deux conflits mondiaux qui privèrent de main d'œuvre, plus que partout ailleurs en France, l'agriculture bretonne. Malgré ce handicap, l'agriculture va progressivement se moderniser et les engrais et les amendements permettre de valoriser les terres et de les exploiter sans période de jachère, rendant ainsi moins vitale la conquête de nouveaux espaces. Cela ne signifie pourtant pas que les landes disparurent car, en 1908, on en dénombrait encore 400 000 ha en Bretagne dont 155 000 dans le Morbihan²² ; il devenait de plus en plus difficile de les exploiter en raison de leur localisation et de la faible valeur agricole des sols qui les constituaient. De plus, les meilleures landes ayant été mises en culture, le choix des espaces à défricher et susceptibles de présenter un intérêt économique pour l'agriculture se restreignit. Ce fut sur ces terrains que la forêt allait progressivement se développer. Les reboisements s'installèrent donc sur les espaces non convoités par le développement de l'agriculture. Aussi, dans les endroits où les parcelles étaient facilement exploitables et généraient

de bons rendements et où la pression humaine était forte, les boisements ne réussirent pas à s'installer. Sur les espaces à forte tradition forestière, localisés principalement dans le centre du département, sur les landes de Lanvaux, ainsi que dans sa partie ouest, le long des rives du Blavet et du Scorff, la progression des boisements fut régulière et s'intensifia à partir de 1947 avec la création du Fonds forestier national. Les landes de Lanvaux furent soumises à d'intenses reboisements, constitués en majorité de résineux. Progressivement, ces travaux forestiers firent que le terme de landes qui identifiait le pays de Lanvaux perdit toute signification ; il n'évoque plus aujourd'hui que la localisation géographique de paysages disparus.



Paysage du golfe du Morbihan : les bords de la rivière du Vincin

Si, pendant de nombreux siècles, la concurrence entre les zones forestières et agricoles tourna à l'avantage de ces dernières, nous assistons désormais, en raison du contexte agricole européen et de la politique de subventionnement des reboisements, à un renversement de situation. Les surfaces des zones forestières dans le Morbihan sont depuis le début des années 80 plus importantes que celles de landes et l'espace agricole tend, en raison de la déprise agricole et de la diminution du nombre d'agriculteurs, à fournir de nouveaux territoires aux boisements principalement propices à l'installation d'essences feuillues. Simultanément en effet, un changement radical s'opéra dans le choix des essences subventionnées, sous la pression de divers mouvements écologistes, d'élus ou d'organismes publics²³. Le Fonds forestier national, qui avait largement contribué à favoriser l'enrésinement de nombreuses régions françaises permit à partir de 1980 de financer des boisements à base de feuillus. Dès l'adoption de cette mesure, on assista à une très large diversification des essences. Dans le Morbihan, après un usage exclusif des Pins maritime et sylvestre, l'utilisation de ces derniers régressa en raison de sa faible valeur marchande due à l'abandon des pratiques sylvicoles amorcées au cours des années 70. L'utilisation de l'Épicéa de Sitka, du Sapin de Douglas et du Pin de Corse complétée, suite aux incendies de 1984, par celle des feuillus tels que le Chêne rouge d'Amérique, le Chêne rouvre, le Châtaignier, les Érables et le Merisier ne va qu'amplifier ce processus.

Un scénario forestier pour le Morbihan ?

Comme nous venons de l'analyser, le recul des landes et la déforestation furent des processus qui se sont étalés dans le temps. En fonction des époques et des acteurs, les paysages se sont modifiés pour prendre l'aspect que nous leur connaissons aujourd'hui. Certains espaces de landes stériles restèrent en l'état ou furent cultivés et boisés en périphérie pour constituer le bocage, d'autres furent alternativement défrichés puis actuellement reboisés pour constituer d'importants massifs forestiers. Le recul des espaces de bois et de landes fut lié à la conquête des sols pour satisfaire des besoins

alimentaires, puis au XVIII^e, et surtout au XIX^e siècle, la déforestation fut surtout engendrée par l'industrialisation qui réclamait des quantités très importantes de bois pour alimenter les forges, l'industrie navale de Bretagne et le commerce extérieur.

Actuellement, le processus de reforestation de l'ensemble du Morbihan est en cours et il est indéniable que les actions menées par les pouvoirs publics transforment les paysages ruraux et modifient les relations que les habitants entretiennent avec leur environnement proche. Ces changements ne répondent plus uniquement à une logique de production systématique de bois mais à un souhait de s'opposer, dans les parties les plus éloignées des centres urbains ou touristiques, à la progression des friches issue de la désertification rurale. Sur le cordon littoral, les arbres, en majorité du Pin maritime, ont totalement perdu leur vocation économique et forestière au profit d'un usage paysager qui s'était manifesté au milieu du XIX^e siècle avec l'essor des pratiques de tourisme et des résidences secondaires. Si, dans les régions intérieures du département, la palette des essences susceptibles d'être utilisées pour reboiser les terres agricoles est large, le remplacement sur le littoral des boisements de Pin maritime associé au Cyprès de Lambert risque de susciter de graves difficultés du fait de la rareté d'essences forestières de remplacement. L'usage d'essences horticoles permettra peut-être de combler ce vide, à moins, comme le pense le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et d'autres parties prenantes de l'aménagement rural, que le retour des landes sur certains sites soit une solution à privilégier. La complexité des enjeux culturels et la diversité géographique et écologique des sites concernés laissent à penser que la politique forestière du Morbihan s'orientera en direction non pas d'un seul scénario mais de plusieurs traduisant différentes conceptions de l'identité des paysages du département •

Les dessins sont de Claire Brenot, d'après des illustrations fournies par l'auteur.

Notes

- DUFIEFA., 1997. *Les Cisterciens en Bretagne aux XIV^eet XIII^e siècles*. Presses universitaires de Rennes, 266 pp. (p. 100).
- LE MOYNE DE LA BORDERIE A., POCQUET DU HAUT JUSSÉ B., 1899. *Histoire de la Bretagne*. Tome 1. Rennes, 592 pp. (p. 48).
- VIATOR, 1904. En voiture d'Auray à Rennes par Pontivy. *La revue morbihannaise*, Lafolye frères, Vannes, 68 pp. (p. 6).
- PALYS DE P., 1902. Association bretonne d'agriculture, p. 19.
- BUCHMANN R., 1984. *Des arbres et des hommes. La furet au Moyen Age*. Flammarion, Paris, 385 pp. (p. 104).
- Ibidem*, pp. 105-106.
- GOURDAULTJ., 1870. *Colbert ministre de Louis XIV (1661-1683)*. Mane A. Tours, 1870, 358 pp. (p. 91).
- Rapport du comte Essuille, *L'état des forêts du Roi en Bretagne*, 1785, et article de Charril des Mazures, *Notice historique et statistique sur les forêts de Bretagne*, in : Association bretonne d'agriculture, 1882, 32 pp.
- DUVAL M., 1996. *Forêts bretonnes en révolution. Mythes et réalités*. Nature et Bretagne, Spézet, 1996, 237 pp. (p. 19).
- CAMBRY J., 1835. *Voyage dans le Finistère*. Édition revue et corrigée par E. Souvestre, Corne et Boneteau, Brest, 1835, 251 pp. (p. 11).
- Le Nouvellis de Bretagne* du 20 décembre 1902.
- Statistique de la France en 1841*, tome III, n° 79.
- LE THIEC M., 1974. *Contribution à l'étude des landes de Lanvaux. Rôle de l'action de l'homme sur leur état et perspective d'avenir*. ENSA Rennes, 61 pp.
- Association bretonne d'agriculture, 1845, Session de Nantes, p. 391.
- Ibidem*, p. 391.
- Arch. du Morbihan, 7 M 209.
- Lettre du 7 mai 1829 adressée au préfet du Morbihan par le ministre secrétaire d'État au département de l'Économie et des Finances. Arch. du Morbihan, 7 M 209.
- Projet de colonisation pour le défrichement des terres incultes de la Bretagne par ses habitants pauvres*. Paris, Imprimerie nationale. Arch. du Morbihan, 7 M 210, 10 pp.
- LE LOUTRE J., 1854. Mémoire manuscrit, sur le thème du concours lancé par le conseil général du Morbihan : *Quel est le moyen de mettre le plus promptement en valeur les landes du Morbihan ?* Arch. du Morbihan, 7 M 210, 13 pp.
- PLESSIS A., 1988. Ateliers nationaux : une tentative ambiguë. *Enjeux les Échos*, 133, 102-105.
- LE ROUZIC S., 1987. *Les bûcherons de Camors. Conditions de vie dans la période de 1918 à 1960*. Mémoire de maîtrise, Université de Bretagne occidentale, Brest, 379 pp.
- Chiffres des statistiques agricoles de 1908 du ministère de l'Agriculture.
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CLRL), Direction régionale de l'Environnement (DIREN), Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF), etc.